



DOSSIER DE REINSCRIPTION 2026/2027

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE :

Nom	Lieu de naissance
Prénom	Adresse
Genre	M F	Code Postal
Date de Naissance/...../.....	Ville

RENSEIGNEMENTS DES REPRESENTANTS LEGAUX :

	PERE	MERE
Nom
Prénom
Tel.
E-mail

Au moins un des parents maîtrise la langue arabe (écrit et oral) : **OUI** **NON**

MODALITES D'INSCRIPTION :

Frais d'inscriptions (incluent scolarité, livres et sortie) :	
Les frais d'inscription tout inclus sont de : <ul style="list-style-type: none">• 300 euros pour 1 enfant• 560 euros pour 2 enfants• 810 euros pour 3 enfants• 1000 euros pour 4 enfants	L'inscription n'est finalisée que lors du paiement de la cotisation au bureau.
Pièces à fournir : <ul style="list-style-type: none">• Copie de la pièce d'identité du parent ou du représentant légal• Attestation d'assurance scolaire• Une photo récente	TOUT DOSSIER INCOMPLET (PIECE MANQUANTE OU PAIEMENT MANQUANT) SERA REFUSE
Matériel Scolaire à prévoir :	<ul style="list-style-type: none">- Une trousse complète (stylos, crayons etc.) ainsi qu'une règle.- Une ardoise et des feutres effaçables

Les dossiers d'inscriptions sont à récupérer au bureau (Association ou école) ou via site web : <http://www.mosquee-egly.com/>. Ils sont à remettre entre le **30/05 et le 28/06**.

TOUT DOSSIER RENDU APRES CETTE DATE SERA REFUSE SAUF CAS EXCEPTIONNEL

Je certifie sur l'honneur que toute information donnée ci-dessus est exacte, et je m'engage à respecter les conditions d'inscriptions et le règlement intérieur de l'école signé à la page suivante.

Signature des parents:

Fait à :

Le :/...../2026



REGLEMENT INTERIEUR

Il est convenu entre les responsables de l'école arabe de l'ACE et les parents ou représentants légaux des enfants scolarisés au sein de la structure éducative, les points suivants, en ce qui concerne :

➤ **Le travail personnel et le suivi hors-classe**

Les parents qui inscrivent leurs enfants au sein de l'école **ont un rôle primordial à jouer en ce qui concerne le suivi hors classe**. En effet, **les devoirs** donnés par les enseignants via le groupe de la classe ou via le cahier de texte de l'élève **doivent être effectués en temps et en heure**. De plus, **les leçons sont à apprendre de manière régulière**.

Le temps de présence des élèves au sein de la structure éducative n'est pas suffisant pour une maîtrise approfondie des notions abordées et des compétences visées lors des cours.

➤ **Assiduité**

- Chaque absence doit être notifiée et justifiée. **L'absentéisme non justifié ne peut être toléré pour un bon fonctionnement des cours.**
- **Au bout de 3 absences consécutives non justifiées**, l'élève et ses parents ou représentants légaux seront **convoqués** par les responsables de la structure éducative.
- **Au bout de 5 absences consécutives non justifiées** l'élève encourt une sanction disciplinaire.
- **Au bout de 7 absences sans raison valable** (maladie avec certificat médical, cas de force majeure) l'élève pourra être sanctionné par **un renvoi définitif de l'école**.
- Chaque élève est tenu d'assister aux cours, à l'heure précise, **tout élève arrivant avec plus de 10 minutes de retard doit se présenter au service de scolarité**.
- Un retard de **30 minutes ou plus** sans excuse valable **privera l'élève de l'accès à la séance en cours** et sera considéré comme une absence.
- **Au bout de 5 retards dans le semestre** l'élève et ses parents ou représentants légaux seront convoqués, s'il persiste, il encourt une sanction disciplinaire au bout du 8^e retard.
- Aucun élève ne doit interrompre les cours et partir avant la fin de la classe sans justificatif valable et sans la présence de son représentant légal ou d'une notification préalable de la part de ce dernier.

➤ **Comportement**

- Concernant le bon déroulement des cours, si **un élève perturbe la classe** par son indiscipline, des mesures disciplinaires seront mises en place, à savoir **la punition, le renvoi temporaire ou l'exclusion définitive**.
- Chaque élève doit avoir un comportement convenable et une tenue décente. Ainsi, les tenues non adaptées telles que les shorts, bermudas ou autres tongs sont interdites.
- Il est strictement interdit à tout élève d'utiliser en classe **des objets qui n'ont aucun rapport avec l'enseignement** tels les MP3, les téléphones mobiles, les consoles et autres moyens de divertissement.
- Dans l'intérêt commun, il convient de respecter les locaux et le matériel mis à la disposition des élèves et des enseignants. Les dégradations seront à la charge des parents ou tuteurs.

➤ **Cotisation**

- L'inscription des élèves n'est définitive que lors de la présentation d'un dossier complet visé par l'association.
- Le dépôt des chèques de cotisation se fait à la fin du mois de février, dernier délai.
- En cas de désistement, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé.

➤ **Lien avec l'équipe éducative**

- Les parents sont tenus de se présenter dans la mesure du possible à chaque réunion parents-professeurs organisée.
- Ils ont pour mission de contacter l'enseignant ou le responsable de direction pour toute absence, retard ou question.

Seul un travail conjoint de la part de l'ensemble des membres de la communauté éducative (parents, professeurs, élèves et encadrants) peut s'avérer bénéfique en ce qui concerne la réussite de l'élève. Nous vous prions ainsi de vous conformer aux règles ci-dessus.

Droit à l'image ou à la voix de l'enfant :

J'autorise, à titre gratuit, de photographier ou de filmer mon enfant lors des réalisations relatives à l'activité de l'ACE.

Cocher la mention exacte :

OUI

NON

Signature des parents:

Fait à :

Le :/...../2026